

## REGLEMENT DE CONSULTATION

N° 25EMD045M

### FOURNITURE DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

LOT 1 : MATÉRIELS MODULAIRES

LOT 2 : APPAREILLAGES, ÉCLAIRAGES ET CÂBLES

	<b>Date limite de réception des offres</b>	<b>Mercredi 15 Octobre 2025 à 12 h 00</b>
	Date limite pour demander des renseignements complémentaires/poser des questions	Lundi 06 Octobre 2025

	Retrait du dossier de consultation sur profil acheteur PLACE → Renseignements complémentaires → Réponse électronique obligatoire sur la plateforme →	<b>Par voie électronique exclusivement :</b>  <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&amp;AllCons&amp;id=2846224&amp;orgAcronyme=a4n">https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&amp;AllCons&amp;id=2846224&amp;orgAcronyme=a4n</a>  <b>ou</b>  <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> + n° de la consultation
---	--	--

Ce document décrit les règles de la procédure de passation ; il n'a pas de valeur contractuelle.

## Article 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de matériels électriques pour le Service Technique de l'IMT Nord Europe – site de Douai.

## Article 2 – PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent marché, passé selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) est soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Les montants sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur, dans les conditions édictées par la réglementation.

## Article 3 – TYPE DE CONTRAT

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum en valeur, en application des articles L.2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

## Article 4 – DÉCOMPOSITION EN LOTS

Le présent accord-cadre se décompose en 2 lots décrits ci-après :

LOT 1	Matériels modulaires
LOT 2	Appareillages, éclairages et câbles

Les candidats pourront répondre à un ou la totalité des lots.  
Les lots pourront être attribués séparément.

Pour chacun des lots, le candidat répondra **impérativement** sur le bordereau joint ; chaque bordereau doit être renseigné sur la totalité des désignations demandées. Néanmoins, il sera toléré que 2 articles maximum ne soient pas chiffrés.

## Article 5 – ESTIMATIONS NON CONTRACTUELLES

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre qui fixe toutes les stipulations contractuelles ; il est sans minimum mais avec un maximum 500 000 € HT/ par lot sur la durée totale de l'accord-cadre.

Il convient de préciser que le montant maximal indiqué n'est pas un montant de consommation envisagée sur la durée du marché. Il correspond à une estimation d'un seuil, au-delà duquel le marché prendra obligatoirement fin, que le marché soit ou non arrivé à son échéance.

**Les quantités figurant sur les bordereaux de prix sont données à titre indicatif afin de permettre au candidat de fixer son prix. Elles n'engagent en aucun cas, l'IMT Nord Europe à respecter les quantités indiquées.**

Les prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées sont ceux indiqués par le titulaire dans le bordereau des prix unitaires (annexe à l'acte d'engagement).  
En cas de changement du taux de TVA, il sera fait application du taux en vigueur à la date du fait générateur.

## Article 6 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.



*En remettant une offre, le candidat accepte implicitement et sans réserve les documents du dossier de consultation. Il s'engage également à maintenir son offre durant la période de validité prévue par ce règlement.*

## Article 7 – VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

La présente consultation est lancée sans variante, ni prestations supplémentaires éventuelles.

## Article 8 – MODALITÉS DE MODIFICATION DU MARCHÉ EN COURS D'EXÉCUTION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de recourir à des clauses de réexamen incluses au CCAP de la présente consultation en application de l'article R2194-1 du Code de la commande publique.

## Article 9 – DURÉE DU MARCHÉ – DÉLAI D'EXÉCUTION

Le marché débutera à compter du 1er Janvier 2026 et se limitera au 31 Décembre 2026 pour sa durée initiale.

Il pourra être reconduit 3 (trois) fois, par période de 12 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2029. La reconduction fera l'objet d'une notification écrite du Pouvoir Adjudicateur au minimum trois mois avant l'échéance initiale.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché. Tout bon de commande notifié, pendant la période de validité du marché, doit être exécuté jusqu'à son terme. Les conditions de livraison sont fixées par le C.C.A.P., les candidats ne sont pas autorisés à les modifier.

## Article 10 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidats de groupement d'entreprises sont autorisés. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou de plusieurs groupements.



### ***Si vous présentez la candidature en groupement***

*L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est donc pas exigé que chaque membre du groupement dispose de la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.*

## Article 11 – MODE DE RÉGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours après service fait. Il est financé sur le budget propre de l'Institut Mines Telecom Lille Douai (IMT Nord Europe).

## Article 12 – CONFIDENTIALITE

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

## Article 13 – SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

### 13.1. SELECTION DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- ✓ Garanties et capacités professionnelles (moyens matériels et humains)
- ✓ Garanties et capacités financières (chiffre d'affaires)
- ✓ Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées à l'article R.2143-11 du Code de la commande publique dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous les candidats : le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

### 13.2. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues dans le Code de la commande publique en tenant compte de la pondération des critères suivants :

Critère 1 = Prix (60) et % de remise accordée sur catalogue (10)	70 %
Critère 2 = Valeur technique (qualité des prestations, délais de livraisons...)	20 %
Critère 3 = Politique en matière de développement durable	10 %

Le Pouvoir Adjudicateur est susceptible, pendant toute la durée du marché, de commander des fournitures qui ne sont pas reprises dans le descriptif des lots mais qui figurent dans le catalogue produits, catalogue fabricants, ou site marchand du candidat. Le candidat précisera le pourcentage de remise accordée pour les articles autres que ceux repris dans les bordereaux du dossier de consultation.

### 13.3. MODALITES DE CALCUL DES CRITERES

#### ➤ Pour le prix :

Au vu du total du bordereau de prix, les candidats vont obtenir une note sur 10 en appliquant la formule suivante :  $[(10 \times \text{le prix le plus bas}) / \text{le prix du candidat}]$ . Puis, la note obtenue sera pondérée par le pourcentage du critère prix indiqué ci-dessus.

#### ➤ Pour les autres critères :

Dans un premier temps, pour chacun des sous-critères, les candidats vont obtenir un nombre de points en appliquant la grille d'évaluation suivante :

Appréciation	Nombre de points sur 10
Proposition très satisfaisante, standard élevé, plus-value technique	10
Proposition satisfaisante, répond à la demande	8
Proposition assez satisfaisante, présence de quelques observations mineures	5
Proposition insuffisante	2
Absence d'information ou incompréhension totale ou informations hors sujet	0

- Au vu des résultats obtenus, les candidats vont obtenir une note sur 10 qui sera pondérée par le pourcentage du critère correspondant comme indiqué ci-dessus.
- Dans un deuxième temps, les candidats vont obtenir une note sur 10 pour l'ensemble des sous-critères en appliquant la formule suivante :  $[(10 \times \text{nombre de points total obtenu par le candidat}) / \text{le nombre de points total maximum obtenu par le meilleur candidat}]$ .
- Enfin dans un troisième temps, cette note obtenue est pondérée par le pourcentage du critère concerné.

**La note finale** sera obtenue par l'addition des notes obtenues à chacun des critères.

## Article 14 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

### **14.1 Contenu du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation (R.C.),
- ✓ L'acte d'engagement (A.E.) + Bordereau de prix
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),

**Attention :** le marché est composé de plusieurs documents contractuels, dont le cahier des clauses administratives générales en matière de fournitures (CCAG Travaux). Ce document n'est pas fourni dans le DCE : il est accessible sur le site de Legifrance.fr

### **14.2 Retrait des plis :**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable par les candidats sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).



Avant de télécharger le DCE, il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de dématérialisation pour être informés d'éventuels compléments, précisions ou rectifications apportées à celui-ci. L'adresse e-mail renseignée doit être consultée régulièrement.

## Article 15 – MODALITES DE REPONSE

Conformément aux articles R-2132-1 à R2132-4 du code de la commande publique, la transmission des offres se fait uniquement de manière dématérialisée tel que stipulé sur la 1<sup>ère</sup> page.

Le soumissionnaire ne doit pas :

- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip ® (.zip).

Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

La date et l'heure limites de réception des plis sont fixées en page 1 du règlement de la consultation. Seuls les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et heure limites peuvent être ouverts.

Les candidats sont seuls responsables du respect de ce délai. Ils sont invités à anticiper de dépôt de leur pli pour palier toute difficulté éventuelle. Il est rappelé que la durée du téléchargement dépend du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

En cas d'envois successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date limite de remise des plis sera retenu.



L'IMT Nord Europe rejettera **automatiquement les candidatures et les offres tardives** sans les analyser, ni les classer.

### 15.1 Contenu du dossier de réponse

Chaque candidat devra produire, un dossier électronique complet et rédigé en langue française.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Il contiendra l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans la liste des pièces précisées ci-dessous :

**Candidature :**

<b>Capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat</b>	
1	Une lettre de candidature (imprimé DC1 à jour ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement. Dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire dûment habilité. Il doit être précisé si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement.
2	Une déclaration du candidat (imprimé DC2 à jour ou équivalent) dûment signée ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
3	Un extrait Kbis de moins de 3 mois (Pour chaque membre du groupement le cas échéant) et une assurance responsabilité civile en vigueur
4	La délégation de pouvoir ou de signature le cas échéant
5	Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.
6	Un dossier de présentation de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires, permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières
7	La liste de références détaillées des prestations similaires au cours des 3 dernières années.
8	Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature

**Vous êtes une société nouvellement créée ?**

Vous pouvez apporter la preuve de vos capacités techniques, professionnelles et financières par tous moyens.

**Offre :**

1	Acte d'engagement (AE) complété, daté et signé par le représentant qualifié du candidat
2	Bordereau(x) de prix joint au DCE, dûment rempli et signé <b>sous forme pdf. ET Excel</b>
3	Mémoire technique du candidat (moyens humains, fiches techniques, méthodologie)
4	Dossier développement durable dans lequel sera précisé les mesures mises en place pour la prise en compte des aspects environnementaux pour son entreprise et à l'égard des livraisons à l'IMT Nord Europe, notamment sur l'aspect conditionnement et la gestion des emballages
5	RIB (BIC et IBAN obligatoires)
6	Catalogue ou adresse du site internet
7	Tout renseignement que le candidat jugera utile afin de présenter le fonctionnement de son entreprise

**IMPORTANT :** le bordereau de prix pour chacun des lots est à compléter en respectant les indications suivantes :

- remettre le bordereau de prix fourni par l'IMT Nord Europe (**aucune modification au document fourni ne sera tolérée**)

- l'unité de facturation et le conditionnement doivent être indiqués
- **tous les articles doivent être impérativement chiffrés** (néanmoins, il sera toléré que 2 articles maximum ne soient pas chiffrés)
- si l'appellation d'un article est différente de celle mentionnée sur le bordereau, **l'indiquer obligatoirement par ailleurs** (afin de simplifier la vérification des factures).

**Afin de faciliter l'analyse des offres, le candidat remettra impérativement le bordereau de prix (SANS AUCUNE modification ou suppression de ligne) fourni par l'IMT Nord Europe sous 2 FORMATS au format pdf ET au format Excel.**

Au stade du dépôt de l'enveloppe du candidat, la signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul, le candidat informé que son offre est retenue, est tenu de la signer électroniquement.

Attention : la signature d'un dossier compressé au format zip n'entraîne pas la signature de l'ensemble des fichiers qu'il contient. Chaque pièce du marché doit donc être signée électroniquement individuellement et non uniquement le dossier compressé. Cependant, afin de faciliter l'envoi, les pièces peuvent être signées électroniquement puis compressées.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

Les documents DC1, DC2 peuvent être téléchargés sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

### **COPIE DE SAUVEGARDE**

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature.

Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :

IMT NORD EUROPE – Direction des Affaires Financières - Marchés Publics – Annie DEMSKI -  
941 rue Charles Bourseul CS 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

### **VIRUS**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

## **Article 16 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les attestations suivantes :

- **Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :**
  - ✓ Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
  - ✓ Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
  - ✓ Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
  - ✓ Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- **L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale**

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si le candidat retenu a fourni tous ces justificatifs dans son dossier de candidature, il ne sera pas tenu de les transmettre à nouveau lors de l'attribution.

## Article 17 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

### **17.1 Négociation**

Sans objet.

### **17.2. Unité monétaire du marché**

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

### **17.3. Modification du dossier de consultation**

IMT Nord Europe se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **17.4. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se conformer à la date précisée en page 1 du présent document

et faire parvenir leurs questions sur la plateforme dématérialisée à l'adresse suivante :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ou

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2846224&orgAcronyme=a4n>

Onglet « Questions » de la consultation »

Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le **06 Octobre 2025** au plus tard.  
IMT NORD EUROPE vous répondra le **09 Octobre 2025** au plus tard.

De même, IMT NORD EUROPE se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le **09 Octobre 2025** au plus tard.